

DEC171483INP

Décision portant nomination de Mme Martina Knoop aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152386DAJ du 18 novembre 2015 portant délégation de signature à Madame Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Martina Knoop, chargée de recherche de classe normale au CNRS, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut de physique, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet le suivi de l'information pour l'institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Martina Knoop demeure affectée à l'UMR 7345 – « Physique des interactions ioniques et moléculaires » (P2IM) – Université d'Aix Marseille – Campus St Jérôme – case 322 – Avenue Escadrille Normandie-Niemb – 13397 MARSEILLE Cedex 20.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 Mme Martina Knoop percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 octobre 2017

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne Peyroche